

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 421

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Absents : 03

N° 2023-03-03

Séance du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois

Et le quatorze avril

A dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER.

Absent excusés : Mme Laurence LEPEITRE donne pouvoir à M. Sylvain COUDERT.

Absents : Mme LAVAL Nathalie, M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 06 avril 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

**Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE A L'AMICALE DES SAPEURS
POMPIERS D'EYGURANDE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de demande de subvention reçu en mairie du Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Eygurande.

L'accueil et l'organisation du Congrès Départemental des sapeurs-pompiers de la Corrèze 2023 sont confiés au centre d'incendie et de secours d'Eygurande.

Un appui financier est nécessaire compte tenu de l'ampleur de cet événement de portée départementale voire régionale.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à hauteur de 450.00 €.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention exceptionnelle de 450.00 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers d'Eygurande.

Votants : 09	Pouvoirs : 01	Pour : 09	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Nathalie LE GALL



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ..20.04.2023
Et de la publication le ..20.04.2023
A MONESTIER-MERLINES, le ..20.04.2023

Le Maire,

Nathalie LE GALL

RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/04/2023
019-211914106-20230414-2023_03_03-DE